

SCP B.T.S.G  
A l'attention de Maître Stéphane GORRIAS  
3 rue Troyon  
75017 PARIS

Paris, le 25 juillet 2016

Objet : Demande de renseignement - Société KALYS INVESTISSEMENTS

Maître,

Nous faisons suite à notre courrier du 5 décembre 2015 adressé à la société KALYS INVESTISSEMENTS concernant notre demande d'informations relatives à la gestion et au suivi des placements sur le produit « La Financière de Lutèce Girardin Industriel Energies Renouvelables ».

En novembre 2015, les investisseurs ont reçu une proposition de rectification de la part de l'administration fiscale au titre des revenus de l'année 2012. L'administration fiscale considère qu'aucun investissement ne peut être considéré comme réalisé au sens de l'article 199 undecies B par les SAS pour les motifs suivants :

- les sociétés susmentionnées n'ont procédé à aucune importation d'éolienne en Guyane au 15 juin 2015.
- aucun dépôt de dossier complet de demande de raccordement auprès d'EDF GUYANE n'a été effectué au 31 décembre 2012.

Par un courrier du 15 décembre 2015, la société KALYS INVESTISSEMENTS nous a répondu qu'un modèle de réponse et des pièces justificatives ont été communiqués à tous les conseillers en gestion de patrimoine concernés ainsi qu'à certains investisseurs à compter du 3 décembre 2015.

Depuis le 13 avril 2016, la société KALYS INVESTISSEMENTS est en redressement judiciaire. Nombre de conseillers en gestion de patrimoine, membres de notre association professionnelle, nous interrogent sur l'avenir des investissements de leurs clients.

En votre qualité de mandataire judiciaire de cette société, nous vous remercions de bien vouloir nous fournir des informations quant à l'avenir de ces investissements et quant à la prise en charge des déclarations de créance des investisseurs.

Dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions d'agréer, Maître, nos sincères salutations.

David CHARLET  
Président

